

Noms de régions

Louis-Edmond Hamelin

Volume 10, numéro 20, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020629ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020629ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hamelin, L.-E. (1966). Noms de régions. *Cahiers de géographie du Québec*, 10(20), 253–262. <https://doi.org/10.7202/020629ar>

NOMS DE RÉGIONS

par

Louis-Edmond HAMELIN

Institut de géographie, université Laval, Québec

De brefs commentaires généraux précèdent la présentation cartographique de quelques « régionymes ».

I. NOTIONS

Certaines réflexions générales concernant la « choronymie » (ou « ménonymie ») ont été exposées dans un article précédent auquel le lecteur devra d'abord se rapporter.¹ En rapport avec le présent texte, la choronymie s'envisage sur deux plans :

A. *L'aspect spatial.* D'un côté, il peut s'agir de rechercher l'extension spatiale d'une famille de noms, par exemple les toponymes français en Amérique du Nord. D'un autre côté, amplifiant le champ parallèle de la géographie régionale, la choronymie s'intéresse aux territoires de toutes dimensions, organisés ou non. Cette nouvelle toponymie, comme allongée par les deux bouts, ne considère donc pas seulement les noms de résidence et quelques accidents « géographiques » (par exemple, les rivières), comme le font habituellement les toponymistes ; en plus, la choronymie étudie aussi bien les noms de lieux très restreints et les ensembles les plus vastes. Une classification générale appliquée à la Terre donnerait en fait les catégories suivantes : a) « *minilieux* » (pièce d'un immeuble, petit champ d'une ferme) ; b) « *micromilieux* » (village, centre d'achat) ; c) « *mésorégions* » (de l'ordre de 10,000 km²) ; d) « *macrorégions* » (100,000 km²) ; e) « *mégarégions* » (1,000,000 km²) ; f) « *superterritoires* » (10,000,000 km²) ; et, enfin, g) « *masses ultravastes* » (plus de 20,000,000 km²).

B. *Les néologismes.* D'un autre côté, les termes que nous allons suggérer relèvent d'une chrononymie nominative, c'est-à-dire née d'une réflexion propre. En effet, les néo-toponymes en question ne proviennent ni du hasard, ni du folklore, ni d'une décision administrative ; au contraire, nous aimerions que le lecteur y voie le reflet d'une conscience géographique enrichie à l'occasion de l'apport des autres sciences.

Méthodologiquement, les néologismes proposés ont déjà leur petite histoire ; d'abord, ils ont fait l'objet de longues réflexions ; puis, nous les avons « essayés » lors de conversations critiques auprès de collègues, lors de commentaires durant les excursions, sur des documents de cours et autres textes à faible circulation ; ainsi, plusieurs générations d'étudiants auront connu les néo-toponymes des années avant leur présente vulgarisation. Les termes qui ne fran-

¹ DORION, Henri, et HAMELIN, Louis-Edmond, *De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale*, dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 20, 1966, pp. 195-211.

chissaient pas confortablement ces premières épreuves ont été abandonnés. Les autres ont commencé leur carrière publique en étant soit enseignés à la télévision (cas des sections du Saint-Laurent, en 1959), soit publiés dans des revues. Mais c'est la première fois qu'ils apparaissent en groupe et surtout dans un ouvrage consacré à la toponymie.

Les noms proposés ici ne se rapportent qu'au Canada mais à divers niveaux de la régionalisation dimensionnelle : le pays dans son ensemble, les mégarégions, un assemblage de provinces, des subdivisions de provinces, des mésorégions.

Le choix des exemples s'est arrêté non seulement sur des noms terrestres mais aussi sur des termes hydrographiques, tel celui du lac Albanel.

Sommes-nous obligé d'ajouter que la liste des choronymes étudiés est volontairement restreinte ; elle ne veut pas couvrir ni le Canada en entier, ni tous les niveaux de l'organisation régionale. Il faudrait cependant réaliser bientôt de telles séries de noms de lieux.

II. EXEMPLES

A. SUPERTERRITOIRE

1. *Grand-Canada* (en anglais, *Greater Canada*)²

La superficie officielle du Canada correspond à une étendue restreinte par rapport à l'espace qui intéresse le géographe. En effet, le Canada « géographique » ou *Grand-Canada* englobe, outre les 3,850,000 milles carrés de terre et d'eau douce mentionnés dans les *Annuaire*s, l'énorme dépression ventripotente Foxe-Hudson-James, les chenaux arctiques, le golfe Saint-Laurent ; à ces espaces « intérieurs », l'on pourrait ajouter les couloirs de la côte du Pacifique, les eaux côtières internationalement reconnues comme canadiennes, la baie de Fundy et même les bancs de Terre-Neuve. Toutes ces régions influencent grandement la géographie du Canada par l'intermédiaire d'incidences climatiques et glaciologiques, d'une distance à parcourir ou par le truchement de l'exploitation. Le *Grand-Canada* obtient ainsi environ 5,000,000 de milles carrés. L'on comprendra que notre point de vue n'a rien de l'impérialisme politique ; il ne fait que baptiser la totalité du territoire qu'étudie la géographie du Canada.

Si dans une même expression on voulait englober en outre le secteur de la mer Arctique qui prolongerait jusqu'au Pôle le pays, l'on pourrait parler de *Très-Grand-Canada*.

L'utilisation de l'adjectif « grand » rappelle la façon de nommer les métropoles par rapport à la ville municipale principale.

B. MÉGARÉGIONS

2. *Alsama* (en anglais, *Alsama*)

Néologisme venant des deux premières lettres des noms des trois provinces, Alberta, Saskatchewan et Manitoba.³ Comme *Kenora*, *Alsama* regroupe les

² *Typologie de l'écoumène canadien*. Mémoires de la Société royale du Canada, Ottawa. Section 1, Quatrième série, tome IV, séances de juin 1966.

³ *Cahiers de géographie de Québec*, n° 18, 1965, p. 163.

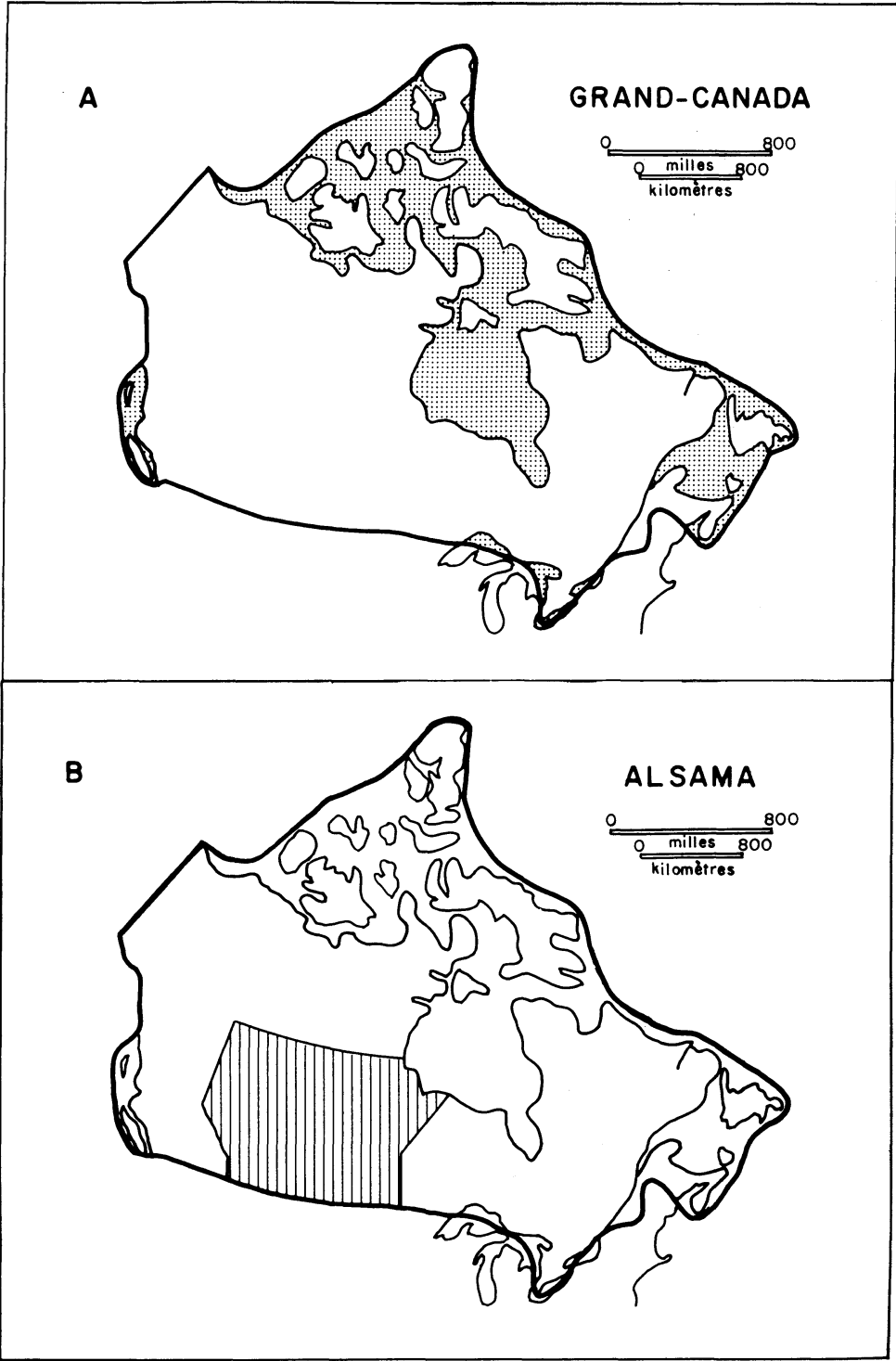


Figure 1 Les régionymes *Grand-Canada* et *Alsama*

premières syllabes de trois noms. Pour sa part, Arvida vient d'une élision de trois prénoms. Pour désigner l'ensemble des trois provinces sises entre l'Ontario et le sommet des Rocheuses, le besoin d'un toponyme compréhensif a fait naître une série de termes difficilement acceptables par les géographes professionnels. Les uns disent « l'Ouest » qui a l'inconvénient de ne pas habituellement englober la Colombie, ni le Yukon, franchement plus à l'ouest ; il faudrait mieux alors écrire « Moyen-Ouest » dont la traduction se dit bien dans l'anglais américain, mais pour une situation différente. Enfin, Ouest est un vocable du Canada de l'Est et il ne convient pas à un résident de Vancouver de désigner par « Ouest » une région qui, par rapport à lui, se trouve à l'est. D'autres auteurs parlent de *plaines*, mot peu convenable non seulement pour les plateaux du Bouclier et ceux de la couverture sédimentaire mais surtout en ce qui concerne les Rocheuses de l'Alberta. Par rapport à l'étendue totale, les plaines au sens strict n'occupent que des sections réduites ; encore sont-elles très dispersées.⁴

Prairies, le toponyme le plus répandu peut-être, ne convient guère mieux, car sa connotation végétale ne s'applique vraiment qu'à une seule partie, le reste étant en steppe, en divers types de forêt, en formations organiques marécageuses, en champs labourés ou en bosquets d'arbres. De plus, le mot prairie est ambigu car il pourrait rappeler à la fois le type semi-aride auquel l'on pense et le type périarctique situé plus au nord. Enfin, d'autres auteurs se sont arrêtés sur le mot *intérieur* qui est incompatible avec les longues frontières internationales de ces trois provinces et le front océanique du Manitoba. Nous ne considérons pas les suggestions des écrivains qui ont multiplié les désavantages des mots isolés en les jumelant, créant ainsi *Ouest intérieur* et *Plaines de l'Ouest*. Quant au terme de *Canada central*, en plus d'être assez mal fixé entre Montréal et le Mackenzie, il souffre lui aussi d'inconvénients majeurs. Après ses ancêtres peu heureux, *Alsama* semble moins mauvais. Adjectif : *alsamien*.

3. *Hudsonie* (en anglais, *Hudsonia*)

Un mot générique est nécessaire pour décrire et une nappe hydrographique et un hinterland commercial. D'abord, *l'Hudsonie maritime* comprendrait un ensemble digité et naturellement relié : la « mer » d'Hudson, le détroit d'Hudson, la baie James et la « baie » Foxe (mieux que « bassin » Foxe).⁵ Ce n'est pas Henry Hudson qui a découvert en entier cette immense dépression continue de 1,200 milles de longueur, pas plus d'ailleurs qu'il n'a navigué toute la « baie » qui porte son nom. Cette *Hudsonie maritime* forme le vestibule d'un territoire d'exploitation qui n'a cessé de s'agrandir sans jamais posséder de frontières bien déterminées ; à partir des premières terres de Rupert sises sur la façade méridionale de la mer d'Hudson, la *Hudsonie*, d'après certaines interprétations, s'est identifiée au bassin hydrographique du même nom puis, à titre différent, elle a pénétré dans la région du Mackenzie et même jusqu'à la côte du Pacifique.

⁴ Pour une critique géographique du concept de « plaines » dans l'Ouest nord-américain, voir LEWIS, G. Malcom, *William Gilpin and the Concept of the Great Plains Region*, dans *Annals of the Association of American Geogr.*, vol. 56, n° 1, 1966, pp. 33-51, fig.

⁵ *Typologie de l'écoumène canadien*, *idem*.

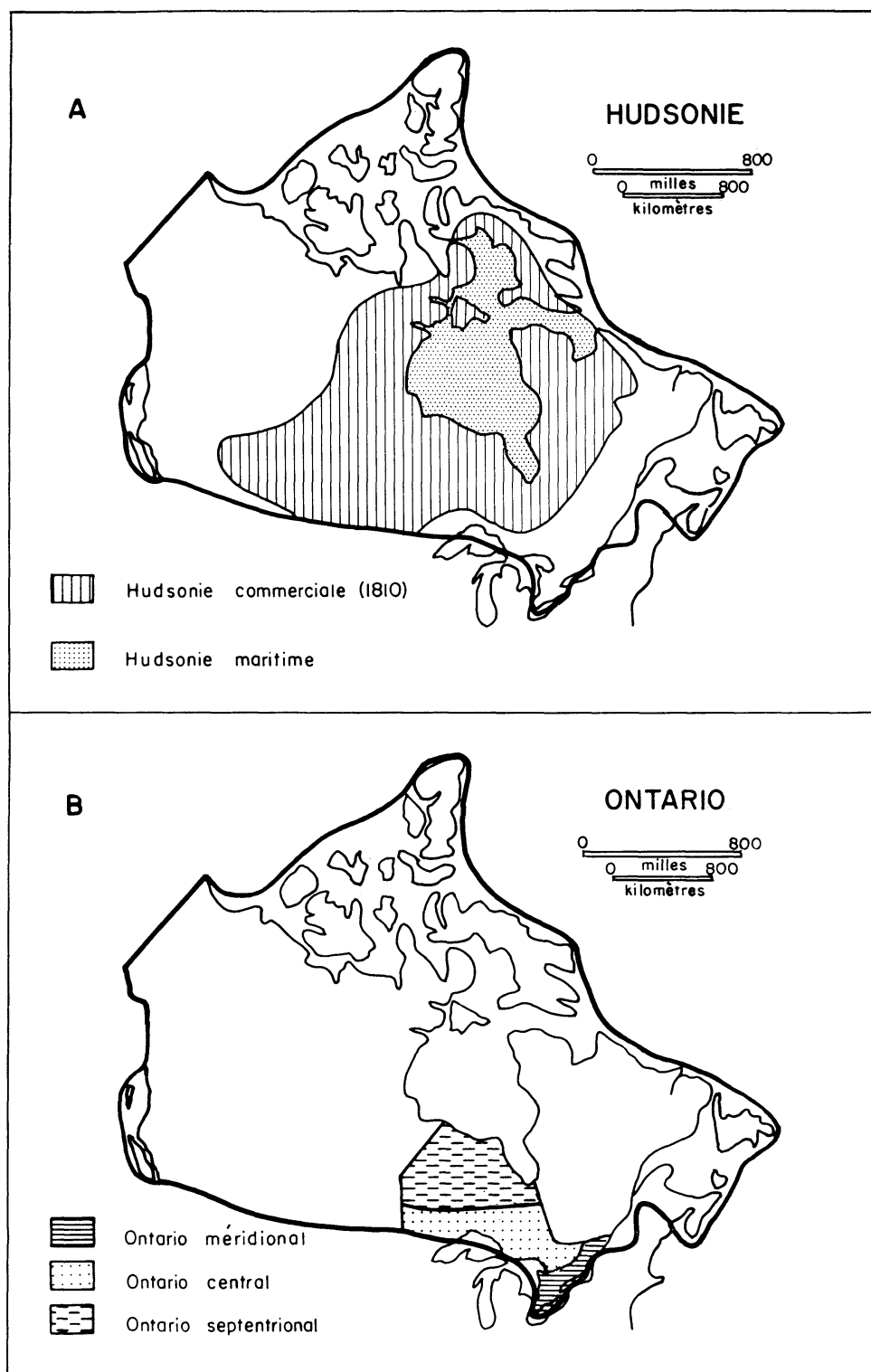


Figure 2 Les régionymes *Hudsonie*, *Ontario méridional*, *Ontario central* et *Ontario septentrional*.

Depuis 1870, une Hudsonie d'exploitation a définitivement remplacé une Hudsonie de propriété. Les fonctions de la Hudsonie se sont également modifiées avec les ans.

4. *Ontario méridional. Ontario central. Ontario septentrional.* (Southern, Middle and Northern Ontario)

Géographiquement, on a l'habitude de séparer l'Ontario en deux bandes latitudinales, la partie sud et la partie nord ; d'après cette optique, Sudbury est déjà dans le « Nord », au même titre que la rivière du Canard Noir coulant à l'extrémité septentrionale de cette province (800 milles au nord-ouest de Sudbury). Malheureusement, les auteurs n'utilisent pas la même limite entre les deux zones ontariennes.

En réalité, sur le plan de l'écoumène, dans l'état présent du développement, il vaudrait mieux distinguer trois zones, sinon quatre.

1. *L'Ontario méridional* correspond sensiblement aux basses terres en groupant : a) cette espèce de « mésopotamie de position » entre la Basse-Outaouais et le Saint-Laurent ; b) l'« interlac » Érié, Ontario et Huron – baie Georgienne ; c) la partie canadienne des lacs Érié et Ontario.

2. Moins organisé et ne composant qu'un écoumène discontinu, s'étend au nord l'*Ontario central* comprenant, entre autres, Sudbury, l'Abitibi (toujours que la partie ontarienne) et l'aire des parcours transcontinentaux.⁶

3. Au nord du 51° de latitude environ, la province est pratiquement vide de Blancs, c'est l'*Ontario septentrional*. La provincialisation de la Hudsonie maritime attribuerait probablement à l'Ontario un autre secteur hydrographique (ce qui ferait une quatrième zone).

C. MACRORÉGIONS

5. *Diagonale Lévis-Windsor* (Lévis-Windsor axis)

Quelques auteurs ont déjà utilisé certaines expressions pour désigner le principal foyer économique et démographique du Canada (*heartland* de J. W. Maxwell ; « cœur du Canada », E. Juillard) qui occupe un secteur long de 700 milles et large d'environ 75 milles dans cette dépression naturelle lac Érié – lac Ontario – Saint-Laurent (fleuve et haut-estuaire). Au siècle dernier, A. Galt parlait du « Grand Trunk Corridor ». En Ontario comme dans le Québec, la diagonale Lévis-Windsor n'intéresse qu'une bande du « Canada de base » : Ontario méridional et Québec méridional. Nous employons le mot « diagonale » car il pourrait souligner l'orientation oblique (aux longitudes), de même que le chevauchement sur des territoires politiques et ethniques différents. De plus, pour éviter l'ambiguïté du mot « Québec » qui représente à la fois une ville, un comté et une immense province (état), nous préférons rappeler la frontière orientale par le toponyme moins polyvalent de « Lévis », même si cette ville est

⁶ *Circulation sur la route transcanadienne en Ontario central*, dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 19, 1966, p. 37.

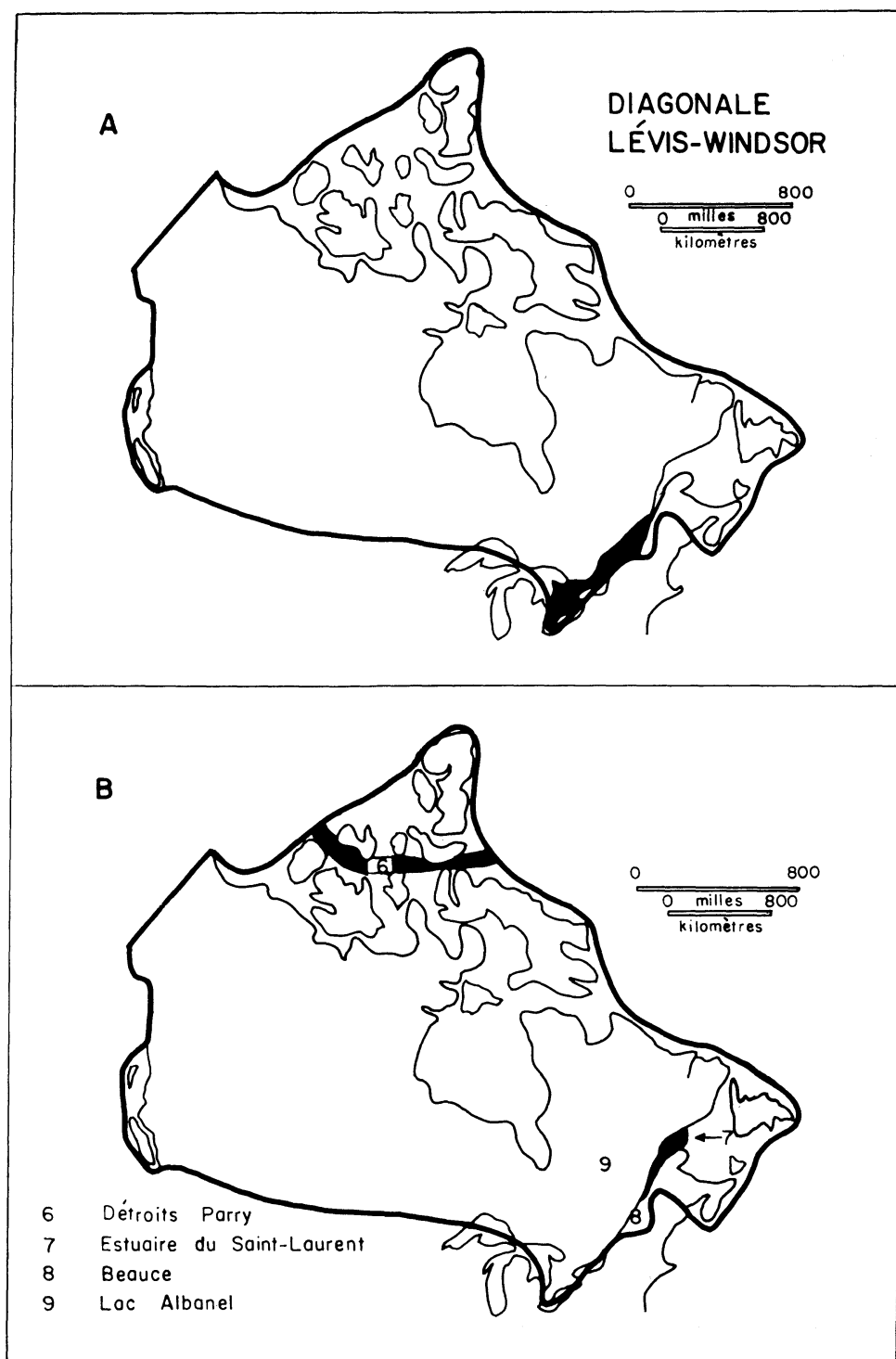


Figure 3 Les régionymes diagonale Lévis-Windsor, détroit Parry, estuaire du Saint-Laurent, Beauce et Lac Albanel.

moins importante que Québec. À l'autre extrémité occidentale, Windsor est un point de repère universellement accepté.

6. Détroits Parry (Parry Channels)

Au travers de l'archipel arctique existe une ouverture continue, non calibrée et qui s'étend de l'Océan Atlantique à l'Océan Arctique. Griffith Taylor (1947) l'appelait : *The corridor*. Mais la première toponymie soumise à la lente progression des découvertes au long de ces bras de mer a installé à partir de l'est quatre noms : Lancaster, Barrow, Viscount Melville, McClure. Ces termes sont encombrants lorsqu'il faut désigner l'ensemble de la nappe hydrographique et l'emploi de Lancaster seul prête à confusion. En 1956, Y.-O. Fortier, de l'« Opération Franklin », a suggéré le toponyme générique de *Parry's Channels* qui a été accepté par le *Canadian Board of Geographical Names*. Quelques années plus tard, le terme, sans le « s » possessif, est apparu sur des cartes pour désigner les deux tiers est de l'ouverture, ce qui n'était pas équivalent à la suggestion et à l'acceptation. En français, nous avons utilisé au pluriel « détroits Parry », pour des raisons hydrographiques et historiques.⁷ William E. Parry a navigué dès 1819 sur la plus grande partie de ce passage dont la portion occidentale ne deviendra cependant pas l'officiel « passage » du Nord-Ouest.

7. Estuaires du Saint-Laurent (Upper, Middle, Lower, Maritime estuaries)

Dans le Québec, la « toponymie » s'est insuffisamment occupée des hydronymes. En ce qui nous concerne, l'enseignement nous avait tôt amené à mettre en cause non seulement les limites traditionnelles de l'estuaire mais aussi les critères de sa régionalisation. L'on sait que, vers 1930, Raoul Blanchard, suivi encore en 1960,⁸ faisait commencer l'estuaire à Québec. De toute évidence, il fallait reconsidérer les subdivisions de cet immense fleuve. Une conception globale nous suggère quatre secteurs :

a) Le *Haut-Estuaire* dont les limites amont peuvent être fixées au lac Saint-Pierre, entre le delta en amont et le début de la marée en aval. À l'est de Québec, une diagonale reliant Cap-Tourmente sur la rive nord à Saint-Michel de Bellechasse sur la rive sud nous semble être une vraie limite. L'on suggère d'ailleurs d'adopter notre proposition.⁹

b) Toujours d'après un vocabulaire déjà utilisé en d'autres pays, suit, vers l'aval, le *Moyen-Estuaire*, secteur guère plus long mais une dizaine de fois plus large que la section précédente. La limite aval relie l'amont de l'embouchure du Saguenay, lui-même estuarien, et Rivière-du-Loup, l'une des portes du Nouveau-Brunswick.¹⁰

⁷ a) *Rapport de voyage, Nord du Canada, 1963*, Archives du Centre d'Études nordiques, Québec, 1963, pp. 9, 12 et 87 ; b) *Île Melville (Canada arctique)*, Travaux divers, Centre d'Études nordiques, Québec, 1964, n° 5, pp. 2-5 (en collaboration avec G. Jacobsen).

⁸ BROCHU, Michel, *Dynamique... des glaces de l'Estuaire...* Étude géographique n° 24, ministère des Mines, Ottawa, 1960, fig. p. 6 et texte p. 7.

⁹ DIONNE, J.-C., *Vers une définition plus adéquate de l'Estuaire du Saint-Laurent*, dans *Annales de géomorphologie*, vol. 7, fasc. 1, avril 1963, pp. 36-44. Carte.

¹⁰ Pour « moyen-estuaire », voir : *Quelques aspects méthodologiques...*, dans *Culture*, XVI, 1955, p. 83.

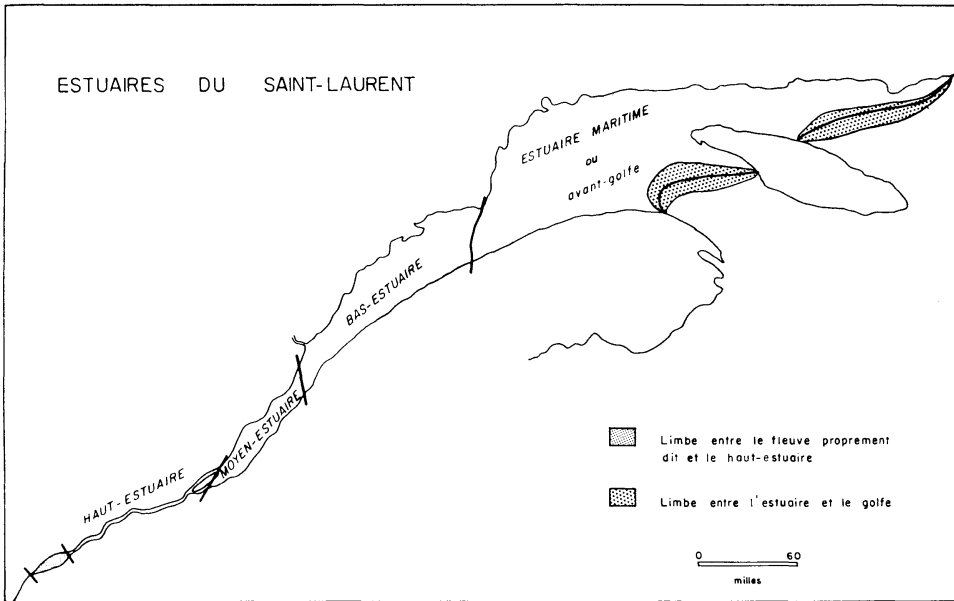


Figure 4

c) Reflétant l'état des pays-façades et amplifiant les traits du Moyen-Estuaire, un *Bas-Estuaire* s'étend de là jusqu'à une ligne incurvée vers l'amont entre Pointe-des-Monts (rive nord) et Matane (rive sud) ; cette section longue d'environ 200 milles a une largeur moyenne d'un peu plus de 50 milles ; cet hydronyme vient de l'expression « Bas Saint-Laurent », région-façade au sud.

d) À l'extrême est de l'estuaire, il est difficile d'accepter une ligne longitudinale comme limite géographique. Par ailleurs, l'île d'Anticosti pose un problème car son extrémité sud-est ne semble pas être située dans les mêmes conditions hydrographiques que sa pointe nord-ouest ; il faut alors se résoudre à adopter une solution semblable à celle utilisée à l'île d'Orléans. Ainsi, la limite est de l'*Estuaire maritime* qui, en 1958, apparaissait sur notre carte, réunissait au travers d'Anticosti la Basse-Côte-Nord au nord-est de la Gaspésie.¹¹ Avec raison, certains auteurs — à la suite de Marie Victorin (1935) — préféreront faire terminer le fleuve (et son estuaire) à la Pointe-des-Monts ; en ce cas, ce que nous appelons « estuaire maritime » pourrait devenir l'« avant-golfe » ou les « portes intérieures » du golfe Saint-Laurent.

D. MÉSORÉGIONS

8. Haute-Beauce, Basse-Beauce (Upper Beauce, Lower Beauce)

La Beauce canadienne (ou Nouvelle-Beauce, de l'époque coloniale) est axée sur la Chaudière sans s'identifier totalement au bassin de cette rivière. D'un point de vue géographique, il faudrait distinguer deux régions. La *Basse-*

¹¹ Province de Québec 1958. *Sables et mer aux Îles-de-la-Madeleine*. Québec, 1959, p. 15.

Beauce est un ruban long d'une quarantaine de milles mais étroit, non calibré et sectionné. Ce fond de la vallée de la Chaudière, en partie inondable, groupe une série de petites villes, à partir de Saint-Georges jusqu'au village de Saint-Maxime. « À cette Beauce des fonds, plus ancienne, plus bourgeoise et d'économie diversifiée s'oppose la Beauce des hauteurs, agricole et forestière, plus récente et plus isolée ». ¹² La *Haute-Beauce* comprend des « coteaux » (versants de cette « vallée d'encadrement » qu'est la Chaudière) et surtout les plateaux bordiers, surmontés de collines appalachiennes résiduelles ; la Haute-Beauce s'étend au-delà du bassin de la Chaudière. La Beauce est l'un des pays les plus individualisés de la Laurentie québécoise (plaines du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent).

9. *Lac Albanel* (Lake Albanel)

Une énorme littérature traite de la région de Mistassini. ¹³ Cela n'a rien d'étonnant car Monseigneur V. Tremblay est d'avis qu'avant 1600 un lac de Conibas (englobant le lac Albanel) apparaissait déjà sur les cartes. Ici, il ne s'agit donc pas de créer un mot de toute pièce mais l'on doit interpréter plutôt des textes et compléter les toponymes. Notre intention n'est point de reprendre les longs échanges de vue entre Jacques Rousseau, Jean Poirier et nous-mêmes et nous référons le lecteur intéressé aux Archives de la Commission de géographie du gouvernement du Québec (1964) ; il y trouvera une étude où l'histoire et la géographie se rencontrent. Les principaux résultats sont : a) d'avoir fait naître un nouveau générique : aile (*wing*) pour désigner chacune des deux sections alignées du lac Albanel mais qui sont séparées par un détroit à fort courant ; b) de n'avoir retenu qu'une seule fois l'anthroponyme Albanel (auparavant, il désignait et le lac en entier et l'une des deux sections du lac) ; c) d'avoir enlevé l'ambiguïté du même hydronyme Albanel qui était appliqué parfois à la section nord-est du lac, parfois à sa section sud-ouest ; d) d'utiliser le spécifique « du Dauphin » pour désigner l'une des deux ailes du lac, suivant les documents historiques. En conséquence, nous utilisons : *lac Albanel* pour l'ensemble de l'ancien « petit lac Mistassini », *aile du Dauphin* pour la partie nord-est et *aile Laure* pour la partie sud-ouest. ¹⁴

* * *

Ces quelques exemples de choronymie régionale (régionymes) n'ont qu'une valeur de suggestion ; loin de nous l'idée de prétendre que de meilleures expressions ne puissent pas être proposées par quiconque s'intéresse à la choronymie des ensembles.

¹² a) *Plan d'aménagement du village de Sainte-Marie de Beauce*, Québec, 1954, pp. 8-53. (manuscrit) ; b) *La Beauce canadienne dans le Québec méridional*, dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 2, 1957, p. 210, 1 carte.

¹³ *Essai bibliographique sur la région du lac Mistassini compilé et annoté par Jacques Rousseau*, Montréal, 1954, 155 pages dactylographiées.

¹⁴ a) *Rapport de voyage. Nord du Canada*, 1963, Québec, 1963, p. 65. Archives du Centre d'Études nordiques de l'Université Laval, Québec ; b) *La Colline Blanche au Nord-Est de Mistassini, Géomorphologie et Sciences humaines*, Travaux divers, Centre d'Études nordiques, Québec, 2^e tirage, 1966, p. 21 (en collaboration avec B. Dumont).